



BONUS ECOLOGIQUE ET PRIME A LA CONVERSION



N° 13621*15



Code de l'énergie et notamment les articles D. 251-1 à D. 251-13
Arrêté du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants, modifié

DEMANDE DE VERSEMENT

LORSQUE LE VENDEUR OU LE LOUEUR NE PRATIQUE PAS L'AVANCE DU MONTANT DE L'AIDE

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.

Transmettez le **formulaire original de votre demande de remboursement accompagné des pièces justificatives** au site de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dont vous dépendez (voir la notice d'information pour connaître les coordonnées de l'ASP dont vous dépendez).

Cadre réservé

N° de dossier BONSECO : _____

Date de réception : _____

- Vous souhaitez bénéficier du Bonus seul ⇒ ***Veuillez compléter les cadres A et B***
- Vous souhaitez bénéficier du Bonus et de la prime à la conversion ⇒ ***Veuillez compléter les cadres A, B et C***
- Vous souhaitez bénéficier de la prime à la conversion ⇒ ***Veuillez compléter les cadres A, B et C***

Attention : Dépôt obligatoire d'une seule et unique demande en cas de Bonus majoré de la prime à la conversion

CADRE A : LE DEMANDEUR

Le demandeur de l'aide est l'acquéreur ou le locataire du véhicule, décrit au cadre B, et, le cas échéant, le propriétaire du véhicule ancien, retiré de la circulation pour destruction, décrit au cadre C.

Vous êtes un particulier (personne physique), veuillez compléter tous les champs suivants :

Madame Monsieur

NOM de naissance : _____

NOM (s'il est différent) : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Vous êtes une société, une association, ... (personne morale), veuillez compléter tous les champs suivants :

N° SIRET : _____

Code APE : _____

RAISON SOCIALE : _____

FORME JURIDIQUE : _____

REPRESENTANT LEGAL :

NOM de naissance : _____

NOM (s'il est différent) : _____

Prénom : _____

Adresse (si différente de la personne morale) :

Code postal : _____ Commune : _____

Dans tous les cas, veuillez indiquer l'adresse permanente du demandeur :

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

☎ : _____ (facultatif) Téléphone portable : _____ (facultatif)

N° de télécopie : _____ (facultatif)

Courriel : _____ @ _____ (facultatif)

Tous les champs de ce cadre, hormis ceux portant la mention « facultatif », doivent être remplis.

A déposer au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la date de facturation du véhicule, ou dans le cas d'une location, à compter de la date du 1^{er} versement du loyer prévue par l'échéancier

Demande du Bonus pour le véhicule neuf acquis ou loué : ..veuillez fournir les pièces en liste A.1

Demande du Bonus et de la prime à la conversion :veuillez fournir les pièces en listes A.1 et A.2

Demande de la prime à la conversion :veuillez fournir les pièces en listes A.1 et A.2

LISTE A.1

- Un exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété, daté et signé
- Une copie d'un justificatif d'identité
- Un justificatif de domicile ou d'établissement en France daté de moins de 3 mois, si le nom et l'adresse du bénéficiaire de l'aide ne figurent pas sur le certificat d'immatriculation du véhicule neuf
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du bénéficiaire
- Une copie de la facture(*) du véhicule neuf ou, à défaut, de son prix catalogue TTC affiché par le constructeur

En cas d'acquisition du véhicule neuf ou précédemment affecté à la démonstration :

- Une copie du bon de commande^(*) du véhicule neuf si la date de commande ne figure pas sur la facture

En cas de prise en location du véhicule neuf ou précédemment affecté à la démonstration :

- Une copie du contrat de location^(*) ou, le cas échéant,
- Une copie du contrat – cadre^(*) et des conditions particulières en vigueur^(*), ou
- Une copie l'offre de location^(*) signée par le locataire et contresignée par le loueur
- Une copie du document précisant l'échéancier, mentionnant la date de versement du premier loyer

() : ces documents (facture, documents concernant la location) mentionnent notamment le nom et l'adresse du propriétaire ou du locataire du véhicule neuf, la désignation précise du véhicule neuf (appellation commerciale complète, **numéro de série**, et, le cas échéant, mention qu'il s'agit d'un véhicule précédemment utilisé comme véhicule de démonstration), la nature de l'énergie utilisée pour son fonctionnement dans le cas d'un véhicule hybride, et la date de facturation du véhicule.*

- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule neuf ou, à compter de l'entrée en vigueur du nouveau système d'immatriculation des véhicules, du certificat provisoire d'immatriculation.
- Une copie du certificat de première immatriculation du véhicule neuf, au nom du professionnel vendeur, pour les véhicules précédemment affectés à la démonstration, et dans le cas des véhicules de démonstration acquis à l'étranger, un justificatif établi par le professionnel vendeur attestant que le véhicule a été affecté, pour une durée de trois mois minimum et un an maximum, à des opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle (Art.1 de l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants).
- Une copie du Procès-Verbal de RTI, si le véhicule a fait l'objet d'une réception à titre isolé.

Si le nom ou la raison sociale du demandeur diffère de celui indiqué sur la facture ou sur le contrat de location du véhicule neuf, ou bien du nom du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule neuf, veuillez fournir :

- Une copie d'une pièce officielle prouvant qu'il s'agit de la même personne

LISTE A.2

- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule ancien retiré de la circulation. **La carte grise doit avoir préalablement été barrée et revêtue par son titulaire de la mention « vendu le ... (date de la mutation) pour destruction » ou « cédé le... (date de la mutation) pour destruction », suivie de sa signature (ne pas empiéter sur la zone imprimée du certificat d'immatriculation)**
- Une copie du **certificat de destruction d'un véhicule** (incluant la déclaration d'achat pour destruction), conforme au formulaire **Cerfa 14365*01**
- En cas de remise du véhicule ancien auprès d'un démolisseur agréé dans un autre Etat membre de l'Union européenne selon la procédure d'autorisation en vigueur, une traduction certifiée conforme doit être jointe à l'original.*

Le véhicule doit être remis pour destruction dans les six mois suivant la date de facturation du véhicule acquis ou loué à un centre « véhicules hors d'usage » (VHU) ou à un broyeur titulaire de l'agrément prévu par l'article R.543-162 du code de l'environnement.

- Une attestation d'assurance pour le véhicule ancien, en cours de validité à la date de sa remise pour destruction ou à la date de facturation du véhicule neuf.
- Un certificat de non gage pour le véhicule ancien, établi par les services préfectoraux, datant de moins d'un mois à la date de remise du véhicule pour destruction.
- Une copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule ou les éléments d'identification de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule, au sens de l'article 6 de l'arrêté du 8 octobre 2013 portant création par la direction générale des finances publiques d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « service de vérification de l'avis d'impôt sur le revenu » (numéro fiscal et référence de l'impôt sur le revenu), s'il y a lieu (lorsque le taux de CO2 de la voiture particulière acquise ou louée est compris entre 61 et 110 g/km).

Si le nom ou la raison sociale du demandeur et celui du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule ancien retiré de la circulation sont différents, veuillez fournir :

- Une copie d'une pièce officielle prouvant qu'il s'agit de la même personne.

Dans le cadre de l'acquisition ou la location d'un véhicule d'occasion ouvrant droit au bénéfice de l'aide complémentaire :

- Une copie du certificat de cession du véhicule identifiant le bénéficiaire de l'aide comme étant l'acquéreur du véhicule et mentionnant le kilométrage du véhicule au moment de sa cession dans le cadre d'une acquisition.
- Une copie du contrat de location ou, le cas échéant, du contrat-cadre et des conditions particulières en vigueur, ou l'offre de location signée par le locataire et contresignée par le loueur. Ces documents doivent mentionner notamment le nom et l'adresse du propriétaire ou du locataire du véhicule, la désignation précise du véhicule (appellation commerciale complète, numéro de série), et la date de facturation du véhicule correspondant à la date de versement du 1er loyer prévue à l'échéancier.
- Une copie de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule ou les éléments d'identification de l'avis d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule, au sens de l'article 6 de l'arrêté du 8 octobre 2013 portant création par la direction générale des finances publiques d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « service de vérification de l'avis d'impôt sur le revenu » (numéro fiscal et référence de l'impôt sur le revenu).